

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 8 juin**, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>39</b>
<b>Votants :</b>	<b>45</b>
<b>Pour :</b>	<b>45</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

**Excusés** : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Admission en non-valeur : effacement de dettes**

Vu l'état des produits irrécouvrables présenté par le comptable public suite à l'effacement des dettes du redevable,

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur le titre suivant concernant le transport scolaire à hauteur de 256,08€ :

2014	21,34€
2015	42,68€
2016	128,04€
2017	64,02€
<b>TOTAL</b>	<b>256,08€</b>

Cette somme est prévue en dépenses de fonctionnement sur le budget principal au compte 6542 (créances éteintes).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la proposition d'admission en non-valeur du titre ci-dessus référencé pour un montant de 256,08€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 10/06/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021090-DE  
Reçu le 10/06/2021